



COMPTE RENDU REUNION DE CLE DU BOULONNAIS 17.02.15

Personnes présentes :

M. Bailly – Maire Samer
M. Hennequin – Maire Hesdigneul les Boulogne
M. Barré – Maire Beuvrequen
M. Parenty F. – Maire Bazinghen
M. Pierru – 6^{ème} section wateringues
M. Maillard – Chambre Agriculture
M. Callewaert – Maire Camiers
M. Ruelle – Maire Wimereux
M. Derrar – Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
M. Lemaire – Agence de l'Eau
Mme Lemaire – Agence de l'Eau
M. Dufay – Maire Belle et Houllefort
M. Merlot – FDDAAPPMA
Mme Thelliez – Maire Hardinghen
M. Quehen – Carrières Vallée Heureuse
M. Joly – Communauté Communes Terre des 2 Caps
M. De Lauriston – SDPPR62
Mme Baraffe – Représentant le Sous Préfet de Boulogne sur Mer
M. Congy – DDTM 62
M. Mathon – DDTM 62
Mme Calvez Maes – DREAL Nord Pas de Calais
M. Herbert – Conseil Général 62
M. Pennamen – Veolia
M. Leleu – Communauté Communes Desvres Samer
M. Parenty D. – Président Symsageb
Mme Alexandre – Directrice Symsageb
Mme Barbet – Chargée mission SAGE Boulonnais

Excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Mme Spingart – CR59/62
M. Pécron – Maire Desvres
M. Le Sous Préfet de Boulogne sur Mer
Mme La Préfète du Pas de Calais
M. Daubelcour – Comité Régional Conchyliculture
M. Mobailly – SDPPR 62
M. Lecocq - ONEMA

Nombre de délégués en exercice : 40, Nombre de délégués présents : 22, Nombre de pouvoirs : 6 ; Nombre de voix : 28, Quorum : 27 (atteint).

Introduction

M. Parenty D. remercie les membres de la CLE de s'être déplacés nombreux pour cette réunion de début d'année. Il explique qu'il n'y a pas eu de réunion de CLE en 2014 en raison des élections municipales qui ont conduit à procéder au renouvellement de l'arrêté préfectoral constituant la CLE. Cet arrêté a été approuvé le 13 octobre 2014.

Il présente l'ordre du jour :

- Validation administrative : élection du Président et des vices Présidents, nomination d'un bureau, validation des règles de fonctionnement ;
- Validation du rapport annuel d'évaluation ;
- Dossier Ressource en eau potable : état du diagnostic ;
- Dossier Assainissement Non Collectif et Zone à Enjeu Sanitaire ;
- Programme de communication 2015 Symsageb / CLE ;
- Etat d'avancement du PAPI et étude hydraulique Slack.

Sont remis sur table :

- Le diaporama présenté au cours de la réunion
- Le rapport annuel d'évaluation
- Les règles de fonctionnement de la CLE
- Le marque-page dédié à l'outil OSAPi.

1. Validation administrative

Mme Barbet rappelle dans un premier temps ce qu'est une commission locale de l'eau, ses missions et son objectif principal qui est de répondre aux ambitions de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie.

La Commission Locale de l'Eau dispose du même territoire de compétences que le Symsageb (soit 81 communes du Boulonnais).

Suite au renouvellement administratif de la CLE, il convient d'élire un Président.

Il est demandé à la CLE si un Elu souhaite proposer sa candidature. Le collège des Elus de la CLE demande à ce que le Président actuel Daniel Parenty soit réélu.

Seuls les membres du collège des élus votent, soit 12 élus présents et 2 pouvoirs fournis. Les voix s'élèvent à 14, le quorum (13) est atteint. Daniel Parenty est réélu à l'unanimité Président de la CLE du Boulonnais.

M. Parenty remercie la CLE de lui faire confiance et explique que pour mieux fonctionner et rendre plus dynamique encore la CLE du Boulonnais, il est proposé de mettre en place un bureau et de nommer 3 Vices Présidents.

Les Vices Présidents sont les suivants :

- M. Bailly (Maire de Samer)
- M. Joly (CCT2C)
- M. Derrar (PNRCMO)

Les membres du bureau sont les suivants :

Elus

M. Dufay (Maire Belle et Houlefort)
M. Barré (Maire Beuvrequen)
Mme Thelliez (Maire Hardingham)

Usagers

M. Maillard (Chambre Agriculture)
M. Merlot (FDAAPPMA)
M. Mobailly (SDPPR62)

Etat

Agence de l'Eau Artois Picardie
DDTM 62

Mme Barbet poursuit en présentant les règles de fonctionnement de la CLE qui sont légèrement modifiées sur les points suivants :

- Changement adresse du siège de la CLE (domicilié au Symsageb et non plus au PNRCMO)
- Suppression de l'article faisant référence aux suppléants qui n'existent plus suite à obligations réglementaires de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

La CLE valide les règles de fonctionnement présentées.

2. Validation du rapport annuel d'évaluation

Mme Barbet explique les raisons pour lesquelles le rapport d'évaluation n'a pu être remis au préalable aux membres de la CLE :

- Habituellement le rapport se fait sur une année glissante (juillet année N à juin année N+1) en raison de la convention financière qui lie la structure porteuse de la CLE et l'Agence de l'Eau pour le poste de chargée de mission CLE ;
- La CLE n'a pu être réunie en 2014 pour les raisons précisées en introduction ;
- Une demande a été faite à l'Agence de l'Eau Artois Picardie lors de la réunion des animateurs SAGE de décembre 2014 pour lisser la période d'évaluation à une année calendaire complète (simplification et pertinence de compilation de données de janvier à décembre) ;
- La demande ayant été acceptée, les partenaires ont été sollicités sur le renseignement des données pour l'année 2014 complète ;
- Une date limite fixée au 10 février 2015 a été donnée afin que les partenaires puissent renseigner leurs données entre janvier et début février ;
- Du 10 au 17 février 2015, l'animatrice s'est chargée de traiter et vérifier les données transmises et de rédiger le rapport, présenté ici et reprenant, de ce fait, la période de juin 2013 à décembre 2014.

Mme Barbet propose d'expliquer la constitution du rapport et de reprendre ses conclusions par orientations stratégiques du SAGE.

Le dossier est constitué de 2 parties :

- Une partie correspondante aux activités de l'animation de la CLE, c'est-à-dire le poste occupée par Mme Barbet (participation et organisation de réunions, rédaction d'avis, gestion de la CLE, dossiers suivis) ;
- Une partie correspondante à l'état d'avancement de la politique de SAGE du Boulonnais (avec les indicateurs mis en place avec l'Agence de l'Eau et la DREAL).

Les constats sont les suivants :

Qualité de l'eau :

Mise aux normes des STEP finie, reste à finaliser l'autosurveillance sur les réseaux ; zonage d'assainissement à poursuivre ; les travaux se poursuivent dans le cadre des Plans Pluriannuels Concertés (PPC) intercommunaux signés avec l'AEAP ; SPANC en cours de mise en place sur le territoire ; démarrage des contrôles pour l'ANC ; problèmes de conformité des rejets des industries du secteur sur les contrôles inopinés (seulement 27% conformes) ; contractualisation MAE et PEA se maintiennent plutôt dans une bonne dynamique

Gestion de l'espace et maîtrise des écoulements :

Arrêtés catastrophes naturelles non renseignés pour 2014 mais des problèmes rencontrés de coulées de boues/ruissellements sur les 2 dernières années (-> nécessité de travailler sur la gestion des écoulements en milieu urbain et rural) ; Plans Communaux de Sauvergarde (PCS) rédigés ou relancés auprès des communes par le biais du travail de Djamila Panga, stagiaire au Symsageb ; zonage pluvial à engager sur les collectivités pour mieux gérer les eaux pluviales

Milieux naturels :

Plans de gestion des 3 cours d'eau du Boulonnais approuvés et mis en œuvre (travaux démarrés); travaux du plan de gestion de la basse vallée de la Slack (wateringues) doivent démarrer au 1^{er} semestre 2015 ; peu d'évolution des classes de qualité pour les masses d'eau du territoire (poursuivre les efforts pour que l'environnement puisse montrer des signes d'amélioration) ; nombre de rats piégés en augmentation constante

Ressource en eau potable :

Pas de dépassement du seuil de l'arrêté sécheresse en 2014 ; Protection par DUP se poursuit ; diagnostic sur la quantité et la qualité de l'eau potable est quasi fini (COPIL ressource en eau du SAGE / rencontre des syndicats entre mars et avril) ; volumes prélevés en baisse

Sensibilisation et communication :

Journée d'informations sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales réalisée ; mise à jour des informations relatives au SAGE et à la CLE sur le site internet du Symsageb (et mise en téléchargement du PAGD/règlement du SAGE) ; ½ journée formation OSAPi ; participation fête du Parc

Discussion sur les conclusions du rapport :

M. Mathon revient sur l'importance des avis qui sont formulés par la CLE dans le cadre des procédures Loi sur l'Eau et Code de l'Environnement. Les services de l'Etat ont un réel intérêt à reprendre les prescriptions formulées par la CLE dans ses arrêtés en raison de la connaissance de terrain dont dispose la CLE par rapport aux projets des pétitionnaires.

Concernant les PCS, M. Mathon insiste sur la nécessité de rédiger ses documents qui sont obligatoires pour les communes où un PPR est approuvé et qui servent à organiser les secours en cas de crise. La nouvelle réglementation précise d'ailleurs, qu'en cas de demande de subvention faite à l'Etat pour des travaux à charge d'une collectivité où un arrêté catastrophe naturelle est publié, la participation financière de l'Etat ne sera donnée que si le PCS de la commune est approuvé.

M. Congy rappelle également que les PCS doivent être mis à jour.

Mme Alexandre explique qu'elle a pris le relai à hauteur d'une ½ journée par semaine du travail de Djamila Panga sur les PCS. La priorité est fixée dans un premier temps aux communes où un PPR est approuvé (communes du bassin versant de la Liane) et à celles qui ont signé la convention de partenariat, si d'autres communes sont intéressées, le Symsageb se tient à leur disposition.

M. Mathon signale que le prochain PPR qui sera approuvé, sera celui du Wimereux et qu'il convient que les communes se mobilisent au préalable pour commencer à rédiger ou réviser leur PCS si ce n'est pas fait. D'ici 2 ans, après consultation administrative et du public, le PPR du Wimereux sera approuvé.

M. Ruelle trouve dommage que le stage sur les PCS au Symsageb n'ait pas pu être prolongé.

Afin d'améliorer la compréhension et la lecture du rapport annuel d'évaluation, il est proposé de :

- Réfléchir à l'amélioration des données à renseigner
- De travailler sur le visuel pour rendre le document plus attractif et compréhensible
- De trouver une solution pour que les données des partenaires soient plus facilement disponibles.

M. Parenty demande si la CLE peut valider le rapport annuel présenté pour transmission au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin Artois Picardie et à l'Agence de l'Eau Artois Picardie. La CLE valide, à l'unanimité, le rapport présenté.

3. Dossier ressource en eau potable

Deux comités de pilotage ont eu lieu : les 28 juin 2013 et 11 février 2015.

Un diagnostic a été réalisé à l'échelle du territoire du SAGE à partir des réponses aux questionnaires transmis aux collectivités et syndicats en charge de l'eau potable.

Globalement, les résultats sont les suivants :

Sur la qualité

- Problèmes de qualité permanents connus pour plusieurs captages dont la ressource est indispensable

Sur la quantité

- Etiages saisonniers mal connus
- Volumes autorisés peu dépassés (sauf pour certains captages), voire parfois sous exploités
- Amélioration du rendement des réseaux à engager
- Nécessité de sécuriser la ressource (interconnexions / réservoirs)

Certaines données sont à retravailler car des incohérences ont été relevées sur plusieurs paramètres. Les syndicats et collectivités en charge de l'eau potable seront rencontrés entre mars et avril 2015 pour clarifier les choses et permettre d'établir un diagnostic plus précis.

A ce stade de la démarche, seules les propositions suivantes peuvent être faites :

- Mise en œuvre effective des ORQUE sur les captages prioritaires pollués
- Meilleure identification des problèmes d'étiages saisonniers : demande d'informations complémentaires auprès des syndicats et collectivités compétentes
- Nécessité de sécuriser la ressource (le SDRE en révision sera certainement force de propositions en la matière)
- Suivre de près la réforme de la CDCI dans le but d'améliorer le fonctionnement des syndicats notamment par le biais d'une mutualisation qu'elle soit technique ou stratégique.

Un prochain COPIL aura lieu en octobre 2015.

Discussion sur le dossier eau potable :

M. Mathon indique que M. Le Préfet du Pas de Calais avait engagé une réflexion dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le 2^{ème} article de l'arrêté concerne les intercommunalités de l'eau. Une simplification du fonctionnement actuel (280 structures pour 900 communes) est envisagée. Les services de l'Agence de l'Eau, de l'ARS, du Conseil Général 62 et de la DDTM 62 travaillent sur le sujet, en collaboration avec l'association des Maires du Pas de Calais. Une réunion doit avoir lieu le 18 février 2015 pour étudier la question des regroupements et fusions possibles des structures en secteurs prioritaires dont le Boulonnais fait partie.

M. Pennamen ajoute qu'un nouveau contrat a été signé avec la CAB pour sécuriser l'eau potable, en procédant notamment au renvoi pour traitement de l'eau prélevée au niveau du Molinet vers l'usine de Carly. De manière générale, les consommations baissent : par rapport à 2007, les prélèvements globaux indiquent une diminution de 1 million de m³.

La CAB met en place des télérelèves par compteur sur les 22 communes pour améliorer la distribution. Des interconnexions sont également à envisager pour sécuriser les syndicats sensibles aux problèmes de qualité ou d'étiage.

4. Dossier Assainissement Non Collectif (ANC) et Zones à Enjeu Sanitaire (ZES)

Mme Barbet rappelle dans un 1^{er} temps les faits :

- Courrier de l'AEAP et de la DREAL demandant aux CLE de transmettre leurs Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) au 1^{er} trimestre 2014
- Données sur les SPANC en date du 17 décembre 2013 : 44/81 communes couvertes par un SPANC (22 récemment avec la prise de compétences de la CAB au 1^{er} sept 2013). Contrôles terminés pour 5 communes seulement.
- En l'état des données disponibles et de la méthode proposée par l'AEAP, la CLE n'était pas en mesure de définir de manière probante des zones à enjeu environnemental sur le territoire du SAGE du Boulonnais
- Cependant, l'ANC est en partie responsable des problèmes de qualité de nos ressources en eau -> proposition faite en CLE de décembre 2013 de définir des zones à enjeu sanitaire en collaboration avec les services de l'Etat
- 2014 : travail technique sur les données disponibles et COPIL le 4 décembre 2014 pour proposer des zones où l'ANC est à contrôler en priorité.

Mme Barbet explique qu'il n'a pas été possible de définir des ZES (telles que définies par la réglementation) en gardant une échelle communale car un découpage précis à l'échelle cadastrale est nécessaire. En l'absence de contrôles, on ne peut pas définir exactement quelles installations posent problème.

Le prochain COPIL est prévu en juin 2015 pour faire le point sur l'état d'avancement des contrôles et la mise en œuvre effective des SPANC.

Discussion sur le dossier ANC et ZES :

M. Parenty D. précise que la CAB s'est engagée à réaliser les contrôles sur les 22 communes la constituant.

M. Lemaire précise que la définition des ZES et des ZEE est une obligation réglementaire et que cela implique aussi une obligation pour le propriétaire de réaliser des travaux sur l'installation non conforme dans un délai de 4 ans ou 1 an si vente du bien immobilier. En dehors des ZEE et ZES, il n'y a pas d'obligation particulière, il n'y a pas de subvention non plus. Il rappelle que, dans le cadre du X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les aides financières sont concentrées sur les secteurs en ZES ou ZEE. Il est donc plus que nécessaire que les SPANC réalisent leurs contrôles afin de savoir quelles sont les installations posant problème. Pour rappel, le X^{ème} programme se terminera en 2018. Il confirme que le découpage des ZES ou ZEE doit se faire à la parcelle cadastrale et pas à l'échelle communale.

Mme Calvez Maes précise que les périmètres de protection de captages dont la DUP prévoit des prescriptions sur l'ANC sont considérés comme des ZES d'ores et déjà.

5. Programme de communication Symsageb /CLE

Il s'agit d'un programme conjoint de communication proposant les éléments suivants :

- Participation aux événements tels que les journées mondiales : des zones humides, de l'eau, des océans, la fête du parc naturel régional et la fête de la science
- Création d'une charte graphique et travail des logos existants
- Création de supports de communication pour la participation aux événements

Le public visé correspond aux Elus, aux services et Présidents des EPCI, aux services de l'Etat, aux écoles et au grand public. L'objectif étant de faire connaître le Symsageb et la CLE dans leurs missions respectives, à l'ensemble des interlocuteurs du territoire.

Une demande de subvention sera faite à l'Agence de l'Eau à la commission d'intervention de mai 2015.

6. Etat d'avancement PAPI et étude hydraulique Slack

Mme Alexandre présente l'état d'avancement du PAPI d'intention dont le Symsageb est maître d'ouvrage. Les communautés de communes et d'agglomération ont été rencontrées pour expliquer le document et la procédure. Ce dossier a été monté en partenariat avec les services de la DDTM62 et de la DREAL, il sera présenté à la commission inondation du bassin en mai 2015, et à la Commission Nationale Inondations en juillet 2015. Pour rappel, le PAPI d'intention comporte 7 axes dont des actions de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité. Pour être accepté par l'Etat, l'ensemble des 7 axes doit disposer d'actions.

Discussion sur le dossier PAPI :

M. Parenty ajoute que l'Etat a financé une étude hydrologique et hydraulique sur les cours d'eau du Boulonnais, des levés topographiques d'ouvrages sur les cours d'eau et les levés LIDAR sur l'ensemble des trois bassins versants. Ces éléments sont ou seront mis à disposition du Symsageb pour avoir une cohérence territoriale. Par ailleurs, ils représentent environ 300 000 euros.

M. Mathon rappelle qu'historiquement, un PAPI avait été monté il y a quelques années et que celui-ci a pris fin en 2009. Il y a eu création de bassins de rétention, pose de clapets anti-retour, recalibrage du Canal Napoléon, notamment. Les objectifs ont été atteints concernant les aménagements lourds. La difficulté qu'il reste à traiter aujourd'hui concerne les apports issus de l'amont des 3 cours d'eau. Un gros travail est à mener sur le ruissellement et l'érosion des sols. Une convention entre collectivités et Chambre d'Agriculture pour l'installation de petits aménagements ralentissant les écoulements est nécessaire.

Une validation du PAPI d'intention sera également faite lors de la prochaine commission Inondation de bassin Artois Picardie. Si le PAPI est labellisé, l'Etat financera jusqu'à la hauteur de 40% en moyenne les études prévues au PAPI définitif.

Mme ALEXANDRE précise que le partenariat avec la Chambre d'Agriculture se fait sur des actions précises (négociation avec les exploitants, localisation des ouvrages). Il est nécessaire d'avoir une collectivité relais pour l'animation, le montage des dossiers administratifs, le suivi...).

M. Maillard ajoute que qu'une couverture des sols en hiver est également efficace.

Quant à l'étude hydraulique de la Slack, Mme Alexandre précise que le cahier des charges a été finalisé et mis en consultation. Le bureau d'études retenu a mis en place une campagne de mesures à l'automne. Les financements sont issus de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Général 62. Le démarrage de l'étude est prévu pour mars 2015 afin notamment de présenter les résultats de la campagne de mesures. Pour information, il n'y a pas d'interactions entre l'étude en question et le démarrage des travaux de la 6^{ème} section de waterings dans le cadre de son plan de gestion.

Discussion sur sujets divers :

M. Lemaire évoque les stations de mesures automatiques qui ont été mises en place sur la Liane à hauteur de Carly et Wirwignes cet hiver. La 1^{ère} campagne ayant eu lieu en 2014 n'avait pas permis de disposer de valeurs notamment en temps de pluie (absence de

précipitations suffisantes). Les stations ont donc été réinstallées temporairement cet hiver pour corriger ce problème. Globalement, on s'aperçoit que les stations d'épuration de Desvres et de Samer sont à l'origine de 60% des apports en phosphore dans les cours d'eau. Il propose que soit abordé lors de la prochaine CLE le sujet des apports au milieu marin, peut-être par l'intervention de l'IFREMER sur le suivi de la bouée Marel Carnot et de Phaeocystis.

M. Maillard s'interroge sur la pertinence des choix qui ont été fait concernant le suivi du paramètre nitrates dans le Boulonnais. Les valeurs n'ont pas été prises à l'exutoire mais à Carly.

Mme Barbet ajoute que cela faisait notamment l'objet de l'avis favorable sous réserve qui avait été formulé par la CLE au moment du déclassement du Boulonnais des zones vulnérables aux nitrates. De nombreuses données ou d'informations étaient contradictoires ou non pertinentes.

Mme Calvez Maes précise que le reclassement de certaines communes du Boulonnais fait suite à la condamnation de la France pour défaut de zonage au titre de la directive Nitrates. La France est mise en demeure et en cas de non évolution des zonages, elle est soumise à des sanctions financières lourdes (plusieurs milliers d'euros par jours de retard). Concernant les points de mesures, un travail est en cours pour améliorer le réseau de surveillance.

M. Pierru ajoute pour terminer que sur la Basse Vallée de la Slack, les MAE ne sont plus intéressantes aux yeux des agriculteurs.

Mme Barbet présente pour conclure les perspectives de travail de la CLE pour l'année 2015 :

- Répondre à l'ensemble des sollicitations de l'Etat en matière d'avis sur les dossiers relatifs à la Loi sur l'Eau et le Code de l'Environnement ;
- Comité de pilotage (COFIL) ressource en eau : formalisation du diagnostic suite à des rencontres individuelles avec les syndicats entre mars et avril 2015, afin de proposer des orientations de gestion sur le territoire, nouveau COFIL en octobre 2015 ;
- COFIL SPANC : réunion courant juin ou septembre 2015 afin de faire le point sur l'état d'avancement des contrôles et des mises en service de SPANC ;
- COFIL Qualité des 3 cours d'eau du Boulonnais : en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, un comité de pilotage sera réuni pour faire le point sur les états actuels des cours d'eau du Boulonnais et les actions prioritaires à lancer pour contribuer activement à l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau ;
- Participation à la construction de la mise à jour des objectifs du SDAGE et des mesures du programme de mesures ;
- Participation à l'élaboration du plan de gestion du parc naturel marin ;
- Mise en œuvre et suivi du plan de communication du Symsageb et de la CLE ;
- Suivi des plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais et de la 6ème section de wateringues.

M. Parenty remercie les membres de la CLE pour leur attention et leur intérêt porté aux discussions et dossiers présentés en CLE. La prochaine réunion de CLE sera probablement programmée pour la fin d'année étant donné qu'il faudra de nouveau disposer d'un arrêté de constitution de la CLE suite aux élections du Conseil Général du Pas de Calais.